Table des matières

1. But 2
2. Domaine d'application 2
3. Tableau des modifications 2
4. Description 3

1. But

Le présent document définit les dispositions relatives au code de conduite de Varin Étampage SA.

2. Domaine d'application

Le présent document s'applique à l'ensemble des personnes amenés à contrôler un outil.

3. Tableau des modifications

p.	§	Modification	Justification	Date	Auteur	Formation nécessaire
tout	tout	tout	Création	24.01.22	ELE	☐
1	2	Ajout ''Sans représailles''	Selon discussion ELE/ACH	17.03.22	ACH	☐
tout	tout	Forme	Nouvelles trames documentaires	06.01.25	LPO	☐

4. Description

1. **Contexte :**
   La société Varin-étampage SA, active dans le domaine de la déformation des métaux, prend à cœur son devoir de diligence, de respect des droits de l'homme, de protection de ses employés et de protection de l'environnement.

2. **Droits de l'Homme et des travailleurs**
   Nous nous engageons formellement à respecter la déclaration universelle des Droits de l'Homme et les huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.
   En plus des points détaillés dans notre politique relative à la chaîne d'approvisionnement, nous nous engageons à ce que nos employés aient des conditions de travail sûres, respectant leur intégrité physique et psychique.
   Varin-étampage offre la possibilité à ses employés de signaler toute déviance au travers d'un comité du personnel sans risques de représailles.
   Les employés tous niveaux confondus sont rendus attentifs aux actes de harcèlement sexuel/mobbing. Des personnes de confiances sont à leur disposition si elles devaient être confrontées à une telle situation.
   Varin-étampage veille également aux dispositions légales en termes de durée maximale de travail, salaire minimum et liberté d'association.
   Afin de maintenir ce niveau élevé d'éthique, Varin-étampage SA assure une formation continue, effectue régulièrement des contrôles et des audits internes et se conforme également aux divers contrôles externes auxquels notre société est soumise.

3. **Pratiques commerciales / Approvisionnement en matière précieuse**
   Concernant l'engagement de Varin-étampage quant à son devoir vis-à-vis de ses pratiques commerciales, nous vous invitons à vous référer à notre politique relative à la chaîne d'approvisionnement.

4. **Environnement**
   La protection de l'environnement est aujourd'hui une préoccupation pour l'ensemble des collaborateurs de Varin-étampage SA. Cet engagement est défini et diffusé à travers le présent Code de conduite.

   Pour que ces engagements soient bénéfiques et ainsi fixer les bonnes pratiques au sein de l'entreprise, la Direction s'engage à :
   - Assurer une conformité aux exigences légales et réglementaires
     Les points suivants sont en particulier pris en compte :
     - Minimiser les impacts des eaux usées avec la mise en place d'une Step
     - Minimiser les émissions sonores sur le voisinage
   - Maîtriser les coûts de traitement de déchets avec une gestion poussée des produits dangereux
   - Maîtriser les dépenses d'énergie en axant l'entreprise sur l'utilisation d'énergie propre
   - Communiquer en interne les bons gestes pour l'environnement
   - Sensibiliser et former les employés concernant les questions environnementales

   Nous organiserons le suivi de l'avancement et l'examen du rendement environnemental par rapport aux objectifs fixés.

   Nous sommes tous sensibles à notre environnement, volontaires et engagés à la préserver pour le bien de tous.